

CR du CSN des 16-17/05/2013

1) Actualités de l'INRA (F. Houllier)

F. Houllier a présenté son activité récente avec un point particulier sur une présentation commune INRA/CIRAD aux instituts d'agronomie d'Algérie, du Maroc et de Tunisie autour du « nouveau » triptyque de l'Institut : « Excellent science, societal challenges, industrial leadership ».

Les élus l'ont alors interrogé sur l'absence d'intervention de sa part sur Paris-Saclay, et sur le bilan de la mission Beckert, en lui demandant quel projet d'accord de consortium avait été signé par l'INRA dans ce dossier. Enfin, un point d'information a été demandé sur la mission Chevassus.

F. Houllier a précisé que: M. Beckert (ancien président du centre de Clermont) a eu pour mission de réfléchir sur l'expérimentation végétale en Ile de France sur la longue durée, dans un contexte de tension sur le foncier, et d'évaluer les besoins à 5, 10 et 20 ans en expérimentation végétale. Il a précisé que cette mission n'avait pas de lien avec le campus Paris-Saclay et qu'il n'avait pas de retour actuel.

Concernant la coopération scientifique INRA/Agroparistech, F. Houllier a précisé qu'Agroparistech restait une école de petite taille par rapport aux autres voisins Saclaysiens et que son avenir ne serait donc solide que si elle s'adossait à l'INRA, d'où un discours conjoint à 2 sur Saclay afin d'avoir un discours stabilisant à terme, en affirmant les collaborations en Ile de France, avec notamment un partenariat étroit avec le CNRS et le CEA.

Sur l'université Paris-Saclay, F. Houllier a précisé qu'il dialoguait avec Paris XI et le CNRS pour participer à une discussion globale afin de développer des thématiques ciblées. Mais il a bien affirmé que la question posée sur la participation d'un EPST à des communautés d'établissements restait limite ! Statutairement il y a bien interrogation sur ce point. Il a affirmé que l'INRA est prêt à s'engager sur ce projet en tant que partenaire mais pas en tant que membre intégré à des consortiums du type de celui de Saclay...

Sur la partie immobilière, F. Houllier a reconnu qu'il pourrait y avoir partenariat possible sans immobilier pour l'INRA, ce qui n'est pas le cas pour Agroparistech (actuellement éclaté sur 4 sites !). L'expression de l'INRA sur ce point aura lieu quand il y aura un plan de financement bouclé, avec une rencontre prévue avec les OS au sein du CT. Il n'y a pas eu de signature de consortium, mais seulement de l'annexe 2 les engageant à soutenir en moyen et en poste les labex retenus sur le site. Il n'y aura pas de transfert de personnel vers l'université, mais une veille sur les recrutements effectués.

F. Houllier a précisé que la mission Chevassus confié par S. Lefol porte exclusivement sur l'Enseignement Supérieur et à pour but de faire travailler ensemble les établissements d'enseignement supérieur agronomique. Il a fait part de son étonnement que cette mission soit menée sans prise en compte des liens avec la recherche. La DGER souhaite visiblement avoir une meilleure capacité d'interaction avec ces écoles. Une démarche identique est en cours du

coté des écoles vétérinaires, à nouveau à son étonnement sans concertation avec la mission de Chevassus. Il n'a pas non plus de retour sur cette mission pour l'instant.

2) Examen des modalités d'attribution de l'éméritat (O. Le Gall)

Il s'agit de permettre à un chercheur DRex en fin de carrière de rester en activité 5 années supplémentaires après la mise en retraite. En parallèle, il y a aussi la possibilité de devenir retraité - chargé de mission, mais pas avec le même titre honorifique ! La règle est de 2 ans renouvelables une fois.

Les élus unanimement ont demandé que cette attribution de l'éméritat ne se fasse que pour des chercheurs présentant un projet clair et défini et souhaitant s'investir dans des travaux scientifiques, et non pas des activités de direction (thèse, départements, etc.). Un nouveau texte sera reformulé tenant compte des avis formulés.

3) Demande d'éméritat de Jean Fioramonti (O. Le Gall)

En s'appuyant sur les critères précédents, le CSN a proposé un avis négatif sur la demande formulée en l'état sans description d'un projet clair:

Résultat du vote : **8 NPPV, 1 abstention, 9 pour**

4) Examen de la lettre de mission du chef de département SPE (Santé des plantes et environnement) (J-F Soussana/ C. Lannou)

Au vu de la lettre présentant pas moins de 22 missions à réaliser, le CSN a demandé à nouveau que les lettres de mission rédigées par la DG soient plus structurées dans la forme en séparant les missions génériques et les missions spécifiques dédiées au développement des Champs Thématiques spécifiques.

Résultat du vote : **4 NPPV, 2 abstentions, 12 pour**

7) Chantier Agro-Ecologie (JF Soussana)

JF Soussana a présenté au CSN les actions entreprises sur le renouvellement des concepts en agro-écologie faisant suite à la diffusion d'un premier rapport sur le sujet (diffusé fin 2012).

8) Projet de loi ESR (F. Houllier)

Ce point a été mis à l'ordre du jour en fin de première journée à la demande des élus (point prévu initialement en toute fin de CS le 17 mai) et notre motion sur le projet de loi ayant été distribué dans la journée F Dardel a proposé qu'on en rediscute le lendemain.

F. Houllier a répété que 70% du texte de loi touche les universités et ne concerne donc pas les EPST, et qu'il y aura 2 autres lois à venir : la **loi de décentralisation et de réforme de l'action publique** (Schéma régional d'innovation, et délégation aux régions (SATT, pôles de compétitivité, etc.), et la **loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt** (références à

l'agroécologie et autres systèmes de production, et missions sur l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire) qui concernera sans doute plus l'INRA.

Pour F Houllier 4 points nous concernent dans le projet de loi ESR : en premier lieu l'évaluation, à ce sujet il a précisé que quel que soit le système d'évaluation des collectifs (unités), il devait prendre en compte la diversité des missions, des métiers et des productions et que l'INRA ne souhaitait pas réclamer la tutelle de son évaluation. F. Houllier a bien précisé que la stratégie de Recherche et d'Innovation sera redéfini avec un rôle renforcé des alliances notamment avec un rôle plus important dans la programmation de l'ANR. La loi maintient bien l'ANR, mais une partie des crédits de l'ANR ont déjà été redistribués aux organismes, mais la politique budgétaire ultérieure reste encore inconnue. Sur la politique en terme d'innovation, de transfert et de valorisation, F. Houllier a bien précisé que le gouvernement devrait inciter les organismes à aller plus loin dans ce domaine. Sur les politiques de sites, F. Houllier s'est interrogé sur l'articulation de l'INRA avec les agrégats d'université, en souhaitant ne se limiter qu'à des déclarations de politique générale au sein de conventions de sites sans engagement, c'est-à-dire des accords de partenariat politique en fonction des sites. Il a réaffirmé que l'INRA ne signerait pas de contrat avec les universités dans le cadre de communauté d'établissement, l'INRA ayant déjà signé son propre contrat avec l'état (selon lui on ne va pas multiplier les contrats) !

Les élus sont intervenus pour faire part du déni clair dans le texte de loi du ras le bol exprimé par les chercheurs pour toute une série de mesures prises depuis 2005 : ANR (pilotage orienté à travers des appels d'offre et les montages, généralisation des appels à Projets), PES rejetée par le personnel, politique d'évaluation calquée sur celles réalisées dans les banques pour les bons managers ... Ils demandent également qu'une attention particulière soit portée au fait que les missions de transfert vers la sphère économique ont été rajoutées au code de l'ESR et de l'éducation.

F. Dardel a précisé qu'il n'y avait pas de rejet du projet de loi ESR par la majorité des présidents d'université... Il lui semble que ce projet apporte en effet des rééquilibrages même si imparfait.

9) Cahier des charges du métaprogramme « Ecosystem services, agriculture and forest » (Ecoserv) » (J-F Soussana/ G. Richard, CD EA)

Le cahier des charges de ce métaprogramme tournant autour du développement de concepts de services écosystémiques aux systèmes cultivés est présenté autour de 4 axes :

- **Axe 1** : Etude du fonctionnement des écosystèmes (intégration de l'écologie du paysage et des géosciences des bassins versants),
- **Axe 2** : Services (Dysservices) et perception des socio-systèmes : quantification et valeur des services (pollinisation), et cartographie,..
- **Axe 3** : Gestion des conflits et compromis : Pratiques et aménagements, négociation et contractualisation. Compromis spatiaux,
- **Axe 4** : Liens avec (?) et influence des politiques publiques.

L'agenda présenté prévoit un lancement du métaprogramme à l'automne 2013, avec un appel à manifestation d'intérêt ciblé pour fin 2014.

Des critiques sont émises par les élus concernant le manque de réflexion et de co-construction dès l'initiation de ce métaprogramme avec tous les acteurs en présence (ayant des pouvoirs asymétriques), l'absence de développement d'outils pour éclairer la représentation nationale, et le manque de réflexion sur les notions de valeurs, de services et de compromis (cf Hendrik qui a participé activement à cette discussion).

F. Dardel propose un texte qui fait état des évolutions constatées par rapport à la première présentation de ce métaprogramme au CSN, et de l'intérêt de mettre en place des points sur l'impact en terme d'emploi et de compétitivité, ainsi que de l'intérêt de tenir compte de la diversité des milieux.

Les élus réaffirment qu'ils sont pour une animation interdisciplinaire, mais rappellent leur refus de la forme des métaprogrammes qui ne peut pas être acceptée en l'état, ce qui explique leur refus du texte proposé en plus des critiques émises sur la présentation elle-même.

Résultat du vote : **1 NPPV, 1 abstentions, 6 contre, 10 pour**

10) Examen de la lettre de mission du chef de département SAE2 (sciences sociales, agriculture, alimentation, espace et environnement) (H. Guyomard/ A. Thomas)

Suite à la présentation de la lettre de mission et de sa déclinaison potentielle par A. thomas, les élus sont intervenus sur le monolithisme constaté de l'approche en économie dans les labos d'excellence à l'INRA (une seule école et une seule façon de penser liée uniquement à l'économie de marché), et de la nécessité d'un souci d'équilibre entre les approches, car les économistes qui ne sont pas en phase avec cette idée dominante s'en vont dans d'autres départements. Une discussion s'est également déroulée sur l'affichage par le département d'une modulation de l'accroissement de la dotation des unités en fonction de la contribution aux résultats collectifs, car pour les élus cela représente un fort risque de stigmatisation de certains acteurs au sein des unités. Des questions ont également porté sur l'intérêt particulier de ce département pour l'opération de Saclay, malgré les incertitudes sur sa construction effective. En fait ce département a entrepris des discussions avec tous les labos franciliens sur la dynamique SAE2, avec une évaluation des répercussions du déménagement sur Saclay...

F. Dardel propose un texte au CSN qui reprend en grande partie les remarques faites par les élus.

Résultat du vote : **6 NPPV, 2 abstentions, 0 contre, 10 pour**

4) Brevetabilité du vivant : prise de position du CSN (T. Elmayan)

Demande de prise de position par le groupe de travail sur la PI dans le végétal, sur la non brevetabilité du vivant suite à l'affaire G 02/12 (EP 1211926) portée devant la grande chambre des recours de l'Office Européen des Brevets sur le dépôt de brevet sur une tomate ridée obtenue par un procédé essentiellement biologique.

Projet d'avis

Le CSN rappelle l'attachement de la communauté scientifique au caractère non brevetable des plantes issues de la sélection génétique, tout particulièrement dans le cas de plantes obtenues

par des procédés d'amélioration classique. C'est une condition très importante pour les échanges de matériels et plus encore d'informations entre les différents laboratoires, notamment dans le cadre de projets impliquant des partenariats avec des entreprises. Ce sont les autorités de l'Etat (ministères de l'agriculture et de la recherche) qui peuvent exprimer la position du pays sur ce sujet. L'INRA, sous leur tutelle, est missionné pour contribuer au développement des filières économiques de son champ de recherche et doit soutenir la liberté d'accès à l'ensemble des ressources génétiques. Le CSN pense donc qu'il serait opportun que la direction de l'INRA souligne l'importance de cette question d'une actualité urgente en cours d'étude auprès de ses tutelles, afin que les autorités françaises s'engagent sur la nécessité d'exclure les plantes, comme les variétés, du domaine de la brevetabilité.

(Il a été repris aussi notre texte de description du contexte explicitant ce projet d'avis)

Résultat du vote : **1 NPPV, 0 abstentions, 1 contre, 14 pour**

5) Motion sur le projet de loi ESR

F Dardel propose une version modifiée de notre motion à mettre au vote, mais celle-ci étant beaucoup trop édulcorée par rapport à la version initiale les élus demandent de maintenir la proposition initiale qui finalement passera !!

Résultat du vote : **la motion passe !**

**avis du CSN sur le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la recherche
16 mai 2013**

Le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et Recherche doit être soumise à un premier vote des parlementaires le 28 mai prochain à l'Assemblée Nationale. Le CSN de l'INRA est particulièrement déçu par ce projet de loi, qui prolonge et aggrave les lois LRU et Pacte pour la Recherche, votées par le gouvernement précédent, et qui maintient la plupart des structures et mesures qui en sont issues. Ce projet de loi ne tient ainsi aucun compte des aspirations exprimées par les personnels des organismes de recherche. Ce projet de loi veut inscrire le transfert de technologie dans les codes de la recherche et de l'éducation. Cette disposition entretiendrait l'illusion que la science pourrait ainsi résoudre la crise économique. En outre ces orientations dilueraient le rôle spécifique des organismes finalisés. Enfin elles relègueraient la libre production de connaissance à l'arrière plan. Le projet de loi entretient le tout-financement sur projet en maintenant l'ANR. Il ne remet pas en cause les Fondations de Coopérations Scientifiques (FCS), ni les structures issues du grand emprunt, ni le Crédit Impôt Recherche. Il remplace l'AERES par une structure qui en conserve la forme et les missions. Sans aucun volet de programmation, il maintient de fait la Prime d'Excellence Scientifique rejetée par une majorité de collègues, ne propose pas de mesure permettant de résorber véritablement la précarité dans les EPST et d'intégrer les non-titulaires sur des postes de titulaires, et ne prévoit pas de relancer l'emploi scientifique. Ce projet de loi introduit aussi des dispositions à même d'aggraver la situation, avec la mise en place prévue d'une trentaine d'énormes regroupements territoriaux, dénommés communautés d'universités et d'établissements, pouvant associer universités fusionnées et organismes de recherche sous une gouvernance commune, cadrés autour de contrats locaux de sites en lien avec les régions. Ces regroupements sont susceptibles de mettre en péril le principe de pilotage national de la recherche, et à terme, la gestion nationale et le statut national des personnels des EPST.

En conclusion, le CSN se prononce donc contre ce projet de loi ESR en l'état.

Version proposée par les élus des secteurs scientifiques au CSN : **qui est voté en l'état !**

Prochains CSN : les 26-27 septembre sur le centre de Dijon, et 14-15 novembre